

NE TOUCHEZ A RIEN!

C'EST LA GENDARMERIE QUI VOUS LE DIT.



Ne touchez jamais aux objets, y compris portes et fenêtres, qui ont pu être manipulés par les voleurs, après un cambriolage.

Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitation. Ne nettoyez rien et n'effacez rien.



Soyez acteur de votre sécurité

Le 17 un acte réflexe et un geste citoyen